

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Art. 63. Ecole de bienfaisance de Saint-Hubert. — Travaux de transformation en suite du déplacement de la ferme fr.	130,000 »	1,900,000 »
Art. 64. Eglise de Notre-Dame, à Laeken. Parachèvement	400,000 »	
Art. 65. Construction d'une nouvelle église pour la paroisse St-Martin, à Arlon (premier crédit)	300,000 »	
Art. 66. Ecole de bienfaisance de Ruysselede. — Agrandissement de l'école. — Travaux de transformation et matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel	130,000 »	
Art. 67. Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux.	50,000 »	
Art. 68. Eglise des SS Pierre et Paul, à Ostende. Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église	400,000 »	
Total du budget du ministère de la justice. . . . fr.		29,474,900 »

188. — 18 août 1907. — Loi contenant le budget du ministère des finances pour l'exercice 1907 (1). (Monit. du 24 août 1907.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère des finances pour l'exercice 1907 est fixé :

1^o Pour les dépenses ordinaires à la somme de

(1) *Session de 1906-1907.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, n° 4 XII. Rapport, n° 184. Amendements, nos 164 XII et 194.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.

vingt millions neuf cent nonante mille quatre cent cinquante francs fr. 20,990,450 »

2^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cinq mille cinq cents francs 5,500 »

Soit ensemble à la somme de vingt millions neuf cent nonante-cinq mille neuf cent cinquante francs 20,995,950 »
conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des finances,
M. J. LIEBAERT.)

Séances du matin et de l'après-midi du 26 juillet 1907, p. 1761, 1763 à 1773, 1780 et 1781.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 81. — Rapport, n° 85.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des après-midi du 7 et 8 août 1907, p. 405 à 413 et 455. (Note du *Moniteur*.)

Budget du ministère des finances pour l'exercice 1907.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.	
Première section. — Dépenses ordinaires.			
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.			
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre fr.	21,000 »	2,071,625 »	
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de provinces détachés à l'administra- tion centrale. — Traitements d'attente des agents en disponibilité.	1,454,275 »		
Art. 3. Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	80,000 »		
Art. 4. Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonction- naires, employés et gens de service de l'administration centrale.	11,500 »		
Art. 5. Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque.	462,000 »		
Art. 6. Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires.	13,950 »		
Art. 7. Service de la monnaie	16,100 »		
Art. 8. Documents statistiques	12,800 »		
CHAPITRE II. — ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
Art. 9. Traitements des agents du Trésor. — Traitements d'attente des agents en disponibilité	189,100 »	250,200 »	
Art. 10. Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor.	61 100 »		
CHAPITRE III. — ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.			
Art. 11. Surveillance générale. — Traitements	530,000 »	15,992,425	
Art. 12. Service de la conservation du cadastre. — Traitements . . .	1,059,000 »		
Art. 13 et 14. Service des contri- { Traitements fixes. butions directes, des accises { Remises proportionnelles et in- et de la comptabilité demnités (<i>crédit non limitatif</i>) .	3,240,000 »		
Art. 15. Service des douanes et de la recherche maritime	2,503,000 »		
Art. 16. Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	7,100,000 »		
Art. 17. Service des laboratoires.	3,500 »		
Art. 18. Suppléments de traitement	26,500 »		
Art. 19. Traitements d'attente des agents en disponibilité	280,000 »		
Art. 20. Frais de bureau et de tournées.	35,000 »		
Art. 21. Indemnités, primes et dépenses diverses	104,000 »		
Art. 22. Police en matière de douane et d'accise	860,000 »		
Art. 23. Matériel	15,000 »		
	236,425 »		
CHAPITRE IV. — ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.			
Art. 24. Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.	678,200 »		2,622,000 »
Art. 25. Traitements du personnel du domaine	95,000 »		
Art. 26. Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,650,000 »		
Art. 27. Traitements d'attente des agents en disponibilité	25,000 »		
Art. 28. Frais de bureau et dépenses diverses	33,800 »		
Art. 29. Matériel (y compris une somme de 4.500 francs en charge temporaire)	26,500 »		
Art. 30. Dépenses du domaine	412,000 »		
Art. 31. Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 »		

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V. — PENSIONS ET SECOURS. DÉPENSES IMPREVUES.		
Art. 32. Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>crédit non limitatif</i>)	27,200 »	54,200 »
Art. 33. Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions	22,000 »	
Art. 34. Dépenses imprévues non libellées au budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 33	5,000 »	
Total. . . fr.		20,990,450 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE VI. — SERVICES DIVERS.		
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines</i>		
Art. 35. Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc. — Frais de vacation; frais de déplacement; frais de bureau et frais divers	5,500 »	5,500 »
Total du budget du ministère des finances. . . fr.		20,995,950 »

189. — 18 août 1907. — Loi contenant le budget du ministère de l'industrie et du travail pour l'exercice 1907 (1). (Moniteur du 24 août 1907.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère de l'industrie et du travail, pour l'exercice 1907, est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de

(1) *Session de 1906-1907.*

. CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et projet de loi, n° 4-VIII. — Rapport de la section centrale, n° 52. — Amendements du gouvernement, n° 193. — Amendement, n° 195.

Annales parlementaires. — Discussion générale. Séance du 30 mai 1907, p. 1145 à 1159; 31 mai, p. 1161 à 1174; 16 juillet, p. 1520 à 1542 et 1546 à 1556; 17 juillet, p. 1559 à 1570 et 1571 à 1579. — Discussion des articles. 1907.

vingt-deux millions cent cinquante-neuf mille trois cent dix-sept francs fr. 22,139,317

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cent trente-deux mille cinq cents francs fr. 132,500

Soit ensemble à la somme de vingt-deux millions deux cent nonante et un mille huit cent dix-sept francs. . . fr. 22,291,817 conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre de l'industrie et du travail, M. A. HUBERT.)

Séance du 17 juillet 1907, p. 1580 à 1584; 18 juillet, p. 1587 à 1601. — Adoption. Séance du 18 juillet 1907, p. 1608.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 68. — Rapport, n° 75.

Annales parlementaires. — Discussion générale. Séance du 2 août 1907, p. 359 à 362; 6 août, p. 363 à 372. — Discussion des articles. Séance du 6 août 1907, p. 373 à 376. — Adoption. Séance du 6 août 1907, p. 376.